St-Quentin-Fallavier

MAIRIE

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le , s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Sylvie RUELLE à Nicolas BACCONNIER, Carole BARBIER à Alexandre CACALY, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Patrice SAUMON à David CICALA

Absents : Christelle HAON, Sophie MAGE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2021.04.14.7

OBJET : Convention de partenariat 2021 avec l'association TICHODROME Centre de sauvegarde de la faune sauvage

Monsieur Nicolas BACCONNIER, conseiller municipal délégué au Développement Durable, expose aux membres du conseil municipal, que le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association Loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les jeunes juvéniles, en vue de les relâcher dans les sites appropriés.

Ouvert en juillet 2011, le centre recueille environ 1900 à 2000 animaux d'une centaine d'espèces différentes par an. Il répond également à une très grande sollicitation du public (5000 appels par an).

Situé à Le Gua (38450), il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère. Le Tichodrome répond à la demande du public quant à la prise en charge des animaux sauvages découverts blessés ou en détresse, afin de leur offrir une chance de convalescence, en vue d'être relâchés à nouveau dans la nature.

Le Tichodrome joue un rôle dans le maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées, participe au suivi sanitaire de la faune sauvage, sensibilise le public par le biais des animaux pris en charge et des conseils téléphoniques, mais également par la tenue de stands régulièrement tout au long de l'année et dans différentes manifestations.

Afin de pérenniser ses actions et de continuer à rendre ce service considéré par tous comme d'utilité publique, le centre de sauvegarde du Tichodrome a besoin de partenariats précis et durables avec les communes de son territoire d'action.

Considérant qu'une convention a déjà été signée en 2020,

Il est proposé au conseil municipal de renouveler le partenariat avec cette association via la convention annuelle et d'octroyer une subvention dont le montant est fixé à 0.10€ / habitant pour 2021, soit 614.70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la commune à un partenariat avec le centre de sauvegarde de la faune sauvage, le TICHODROME.**
- **APPROUVE les termes de la convention de prise en charge de la faune sauvage.**
- **DECIDE l'octroi d'une subvention annuelle pour 2021 à hauteur de 614.70 €, au profit de l'association Tichodrome.**
- **AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 12/04/2021
Publication et transmission en sous préfecture le 16 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20210412-lmc19452-DE-1-1

Le Maire

MAIRE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Isère)

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Le Tichodrome
Centre de sauvegarde de la faune sauvage

CONVENTION

de prise en charge de la faune sauvage en détresse.

ANNEE 2021

215 Chemin des carrières, Champrond, 38450 Le Gua.
04 57 13 69 47 / 06 25 20 27 69 / http://le-tichodrome.fr/
letichodrome38@gmail.com N° SIRET 50502980100022
Association agréee au titre de la protection de l'environnement
(Arrêté n°38-2020-03-12-012)

Association fédérée

ENTRE

La commune de ST QUENTIN FALLAVIER représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par le Conseil municipal, ci-après dénommée « la commune de ST QUENTIN FALLAVIER »

d'une part,

ET

L'association « Le Tichodrome, Centre de sauvegarde de la faune sauvage », domiciliée à Champrond, 38450 Le Gua, représentée par Monsieur PONCET Jean-Charles, Président, ci-après dénommée « Le Tichodrome »,

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association Loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans des sites appropriés.

Ouvert en juillet 2011, le centre recueille environ 1900 à 2000 animaux d'une centaine d'espèces différentes par an. Il répond également à une très grande sollicitation du public (plus de 5000 appels par an).

Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère.

Le Tichodrome répond à la demande du public quant à la prise en charge des animaux sauvages découverts blessés ou en détresse, afin de leur offrir une chance de convalescence, en vue d'être relâchés à nouveau dans la Nature.

Le Tichodrome joue un rôle dans le maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées, participe au suivi sanitaire de la faune sauvage, sensibilise le public par le biais des animaux pris en charge et des conseils téléphoniques, mais également par la tenue de stands régulièrement tout au long de l'année et dans différentes manifestations.

Afin de pérenniser ses actions et continuer à rendre ce service considéré par tous comme d'utilité publique, le centre de sauvegarde du Tichodrome a besoin de partenariats précis et durables avec les communes de son territoire d'action.

Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre le Tichodrome et la commune de ....ST QUENTIN FALLAVIER...., afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

Article 1 : Modalités de participation.

Le Tichodrome s'engage à :

Recueillir les animaux sauvages blessés ou malades.
Cependant, il peut être amené à refuser de manière saisonnière certaines espèces (corvidés, martinets, colombidés...); dans ce cas, les communes partenaires seront privilégiées dans la mesure du possible. Le refus peut être exceptionnel, si les infrastructures nécessaires ne sont pas disponibles au Tichodrome.

Venir chercher l'animal pour l'acheminer au Tichodrome dans un temps moyen d'intervention inférieur à 24h, et ce, 365 jours par an, dans la mesure où le particulier découvreur, ou la structure municipale concernée, est dans l'impossibilité d'effectuer le trajet dans sa globalité.

Envoyer chaque année par mail le compte-rendu de l'Assemblée générale, comprenant le rapport moral et d'activités (comprenant les animaux pris en charge sur tout son territoire d'action), le rapport financier du dernier exercice clos (compte de résultat, bilan et annexe) et la liste des membres du Conseil d'administration.

Informer la commune en cas de mortalité anormale d'animaux ou de problème sanitaire touchant l'avifaune.

Rendre visible via ses supports de communication (site internet) le soutien de la commune de ..ST QUENTIN FALLAVIER..... au Tichodrome durant l'année où la présente convention est conclue.

Article 2 : Subvention de la commune.

La commune s'engage à verser une subvention annuelle dont le montant est fixé à 0,10 euros par habitant pour l'année 2021, soit :
(nombre d'habitants de la commune).....6147..... X 0,10 € =..614,70..€

Article 3 : Durée de la convention.
La présente convention est conclue pour l'année 2021.

Fait à ....., le .....Pour la commune de .....

Le Maire

Pour le Tichodrome, le Président,
Jean-Charles PONCET.

215 Chemin des carrières, Champrond, 38450 Le Gua.
04 57 13 69 47 / 06 25 20 27 69 / http://le-tichodrome.fr/
letichodrome38@gmail.com N° SIRET 50502980100022
Association agréee au titre de la protection de l'environnement
(Arrêté n°38-2020-03-12-012)

Association fédérée